

LA  IGOGNE

GUIDE

DES PROFESSIONNELS



Pourquoi rejoindre le réseau de La Cigogne ?

En acceptant d'être Pro du réseau, je sais que l'argent échangé va irriguer le territoire du Haut-Rhin à l'occasion de plusieurs achats successifs, une économie locale en accord avec mes valeurs. Il contribue ainsi pleinement à la vitalité de mon bassin de vie, au maintien des commerces de proximité, des emplois locaux, des circuits courts, et donc à la diminution de notre empreinte carbone. Il nous permet de retrouver collectivement du sens et des échanges vertueux !



En utilisant la Cigogne pour mes encaissements et mes achats :

J'affiche mes valeurs et l'engagement de mon entreprise !

- je figure dans la liste des prestataires acceptant La Cigogne (annuaire, site web, appli CigoPay)
- je communique sur ma participation au réseau (ma clientèle, mon réseau pro)
- je propose à mes salariés de leur verser une partie de leur salaire en cigognes pour qu'ils puissent à leur tour les dépenser dans les commerces de proximité


J'utilise un moyen de paiement sans frais bancaires !

- avec l'appli **CigoPay**, mes clients me payent très facilement et sans frais bancaires
- je règle sans frais mes factures B2B par virement, avec toutes les facilités de paiement possibles (à date, échéancier, récurrent...)

Je m'offre l'opportunité de nouveaux partenariats !

- en découvrant la liste des prestataires du réseau Cigogne, je favorise les échanges au sein du réseau en faisant circuler mes cigognes

J'obtiens des financements pour projet durable !

- en contribuant à la circulation d'un plus grand nombre de cigognes, le fonds de réserve de La Cigogne augmente : pour **100 cigognes** en circulation  **200 euros** sont mobilisables auprès de **La Nef**, banque éthique

Comment s'y mettre ?

Je demande à rejoindre le réseau Cigogne

Pour rejoindre le réseau en tant que professionnel, il faut prendre rendez-vous avec un chargé de développement de l'association. Il viendra à votre rencontre pour vous présenter le fonctionnement, répondre à vos questions, et vous accompagner à la rédaction de votre demande d'agrément. Des frais de dossier seront demandés avant présentation à l'agrément.

Votre dossier sera étudié par le Comité d'agrément, composé d'adhérents siégeant dans les différents collèges prévus par les statuts. Le Comité va vérifier la conformité de votre activité avec la Charte et les critères d'admission de La Cigogne (ancrage local, indépendance, proposition de valeur ajoutée).

Une fois votre dossier d'agrément accepté, vous disposerez de tout l'équipement nécessaire :

- signalétique, kit de communication...
- compte **CigoPay** pour l'encaissement et les paiements en cigogne numérique
- sur demande, vous pourrez ouvrir gratuitement un compte **CigoPay** personnel pour une utilisation de La Cigogne à titre individuel

Le paiement de l'adhésion se fait par prélèvement automatique, en priorité en cigognes numériques (sans frais bancaires). Au choix, le montant de l'adhésion pourra être mensualisé sous forme d'une cotisation. L'adhésion sera renouvelée par tacite reconduction.

Pour faciliter l'accord des salariés à percevoir une partie de leur salaire en cigognes, le professionnel bénéficie de la possibilité de payer leur d'adhésion individuelle à tarif réduit. Les salariés auront ainsi un compte **CigoPay** sur lequel ils pourront percevoir une partie de leur salaire par virement.

Et ensuite... à vous de communiquer sur votre participation au mouvement, en invitant votre clientèle, vos fournisseurs et prestataires à en faire de même !

À quoi sert ma cotisation, mon adhésion ?

Légalement, une monnaie locale complémentaire s'échange au sein d'un « réseau d'accepteurs », les utilisateurs : consommateurs, professionnels, collectivités...

La Cigogne monnaie locale, est le moyen de paiement que nous partageons tous pour établir des liens de solidarité et de soutien pour des achats de proximité qui a du sens pour nous.

Pour permettre à notre monnaie locale de fonctionner en toute indépendance financière, nous y contribuons tous par nos cotisations, et chacun à la hauteur de nos moyens.

Ainsi, nous contribuons à une dynamique collective et citoyenne.

La Cigogne, un outil, un commun !

Cette participation qui nous engage collectivement, nous permet également de participer aux choix démocratiques (agrément des pros, choix stratégiques...). En tant que prestataire du réseau, je suis membre du **collège des professionnels** avec un droit de vote en assemblée générale.

Si je le souhaite, je peux contribuer aux instances représentatives (commission d'agrément, comité de coordination).



Le fonds 3% Cigogne solidaire des associations

Lors de l'adhésion, les particuliers peuvent choisir de parrainer une association du réseau. Chaque année, les associations qui ont recueilli un minimum de 30 parrains, recevront en cigognes, 3 % des montants que les parrains auront convertis durant l'année.

Ce fonds est financé par les professionnels du réseau qui ont reconverti des cigognes en euros, et qui sont sollicités à hauteur de 5% du montant de leur reconversion. De cette façon, je participe à ce fonds de solidarité, versé en cigognes et redépensé dans notre réseau.

Moyens de paiement

Il existe 3 moyens de paiement :

- en billets cigognes
- en cigogne numérique, via l'appli **CigoPay** , sans aucuns frais bancaires
- en cigogne numérique, par virement sans frais depuis son espace web

Mode d'emploi en billets cigognes

La cigogne existe sous forme de billets sécurisés de 1 , 5 , 10 ou 20 cigognes.



liste des Bureaux de change figure sur les annuaires de prestataires ainsi que sur le site internet.



Comment rendre la monnaie sur les cigognes ?

Lors d'un paiement en billets cigognes, le rendu de monnaie se fait en cigognes. Comme il n'y a pas de centimes de cigogne, l'appoint se fait comme pour les chèques restaurant.

Exemple : Si l'article vaut 5,50 €, je donne 5 cigognes et 50 centimes d'euros, ou 5 cigognes et 1 € et je reçois 50 centimes d'euros.

Comment convertir des euros en billets cigogne ?

L'émission de cigognes se fait sur présentation d'une pièce d'identité, dans un Bureau de change Cigogne tenu par un des prestataires du réseau qui encaisse le paiement en euros et enregistre le montant de cette conversion. La

Mode d'emploi en cigogne numérique



Il s'agit d'un compte numérique sécurisé consultable en ligne comme un compte bancaire classique. L'utilisation du compte est gratuite et sans frais, pour les particuliers comme pour les prestataires. Ce compte est relié à l'application de paiement **CigoPay** téléchargeable sur les stores :



En numérique, les paiements se font au centime près, donc pas de rendu de monnaie.

Lors de ma première connexion, l'utilisateur choisit son code secret personnel.

Comment payer avec CigoPay ? Rien de plus simple !

Depuis son application **CigoPay**, l'acheteur identifie le commerce en scannant le QR-Code disposé à chaque caisse. Il saisit le montant de son achat et après l'écran de vérification, valide son achat. Il ne lui reste plus qu'à présenter au commerçant l'écran de confirmation de la transaction représenté par une coche verte. Les deux comptes sont immédiatement crédité / débité en cigognes.



Est-il possible de réaliser des paiements entre adhérents ?

Oui, par exemple : je sollicite quelqu'un pour réaliser un achat à ma place et souhaite le rembourser en cigognes. Ou encore, un commerçant souhaite me faire une ristourne ou me rembourser un trop perçu... Il suffit au payeur de saisir le numéro de téléphone ou le courriel du destinataire pour réaliser un virement de compte à compte.

L'appareil photo de mon mobile est défectueux, comment faire ?

Je saisis le numéro à huit chiffres qui figure sous le QR-code pour identifier la caisse.

Comment créditer mon compte numérique ?

Pour être sûr qu'un compte « Particuliers » est toujours créditeur, La Cigogne met en place un change automatique mensuel d'au moins 20 cigognes. Ce change se concrétise par un prélèvement effectué le 7 du mois, sur le compte bancaire indiqué sur un mandat de prélèvement SEPA. Le compte sera crédité en

cigognes autour du 10 du mois.

Sur simple demande, il est possible de moduler la recharge à la hausse comme à la baisse, voire de la suspendre temporairement (congés, absences).

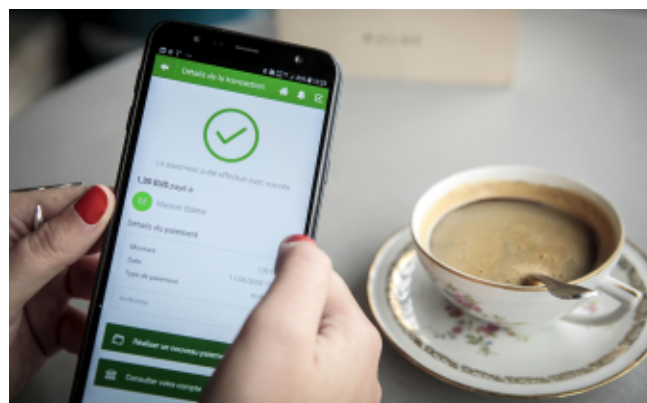
Il est conseillé de commencer avec 60 cigognes par mois, pour ne pas être à court durant les premières semaines.

Dans le cas d'un compte « salarié », la recharge est réalisée par l'employeur.

Simple, pour un usage au quotidien !

Comment recharger ponctuellement mon compte numérique ?

En cas de dépenses exceptionnelles, la recharge est possible avec un paiement CB depuis le site internet de **La Cigogne**.



Puis-je retirer des billets depuis mon compte numérique ?

Oui, auprès d'un bureau de change en réalisant un paiement en cigognes numériques avec **CigoPay**.

Un compte CigoPay peut-il être découvert ?

Non, il n'y a pas de découvert possible sur un compte en cigognes. Donc, pas d'agios pour l'utilisateur, pas d'impayés pour le commerçant. En cas de solde insuffisant, le paiement sera refusé.

Comment communiquer ?

Le professionnel dispose d'un **espace de visibilité** modifiable depuis son espace web. Il est intégré à la cartographie interactive accessible sur l'interface mobile **CigoPay**, ainsi que sur le site internet de La Cigogne. On y trouve :

- le logo
- les coordonnées
- les réseaux sociaux, site web
- la(les) catégorie(s) d'activité(e)
- un descriptif court « À propos »
- un descriptif détaillé personnalisable
- les horaires d'ouverture
- des images additionnelles

Nom de l'enseigne	GIEMME BIO
Date d'activation	18-06-2021
Courriel	info@giemmebio.com
Téléphone mobile	06 51 44 74 35
Type de paiement accepté	Billets, Paiement numérique
Catégories Cigogne	Commerce alimentaire
Site Web	https://giemme-bio.business.site/
Facebook	https://www.facebook.com/Giemme-BIO-710402295802490
A propos	Une boutique où le beau côtoie le bon !
Mots clés	épicerie,bio,italie,restaurant
Présentation détaillée	<p>→ produits bio, sans gluten, vegan et traditionnel.</p> <p>Nouveau ! Épicerie fine de produits alimentaires italiens biologique et artisanaux. Salon de thés bios. Petite restauration</p> <p>Obtenir un devis ? Cliquez sur le bouton ci-dessous</p> <p>OBTENIR UN DEVIS</p>
Horaires d'ouverture	lundi au vendredi : 10:00 à 18:00 samedi : 10:00 à 17:00

Un visuel « **JE SOUTIENS LE COMMERCE LOCAL !** » est remis au professionnel pour le disposer à l'entrée du commerce pour interpeller et informer les passants sur la voie publique.



Un **Kit de visuels** (logo Cigogne, inserts devis/facture, QR-code,...) est remis lors de l'adhésion pour permettre au professionnel de les intégrer dans ses communications.